

République Islamique de Mauritanie

Programme des Nations Unies pour le Développement

Commune de Kaédi
Alliance Mondiale des Villes Contre la Pauvreté
Principauté de Monaco

Titre du projet :

Projet de micro-crédits Webcités de la commune de Kaédi

DOCUMENT de PROJET

Pays : MAURITANIE

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):

- **La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durables**

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s)

- **le CSLP est appuyé et les pauvres, en particulier les femmes et les jeunes ont accès au micro-financement et aux autres ressources**

(Effets du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP) S.L. 1.3 Local poverty initiatives, including microfinance

Produit(s) escompté(s)/Indicateur(s)

- **Les micro et petites entreprises ciblées sont renforcées et ont un meilleur accès aux services financiers et non financiers.**

(Produits du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP) Les capacités de gestion des acteurs en particulier des femmes et des jeunes sont renforcées

Partenaire chargé de la mise en œuvre : **Commune de Kaédi**

Autres partenaires :

ECO-DEV, Webcités, PNUD Genève, PNUD Nouakchot

Période du programme : 2006-2008 Composante du programme : Appui à la Lutte contre la pauvreté Titre du projet : Projet de micro-crédits Webcités de la commune de Kaédi Code du projet : Durée du projet : 1 an	Budget total : 50 000 \$ Frais de services généraux de gestion : 2 000\$ Ressources allouées : -Municipalité de Monaco: 50 000 \$
--	---

Signatures

Approuvé par :

Date et Signature

02 FEV 2007 ✓

Mohamed Ould El Abed

Ministre des Affaires Economiques et du
Développement – MAED

Cécile Molinier

Représentante Résidente du PNUD



Résumé

Projet N°:

Titre : Projet de micro-crédits Webcités de la commune de Kaédi

Durée (estimation) : 1 an

Date de démarrage : 1^{er} février 2007

Agence d'exécution : PNUD-Mauritanie

Bénéficiaire du projet : Municipalité de Kaédi

Organe gestionnaire du projet : ECO-Développement

Budget : 50.000 USD

Donateur : Principauté de Monaco

Résumé du projet : Le projet de micro-crédits Webcités de la commune de Kaédi est un service de proximité dont la zone d'intervention est la commune de Kaédi, située dans la région du Gorgol où plus de 75% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 55% sous le seuil d'extrême pauvreté. Le crédit municipal offre des services financiers (prêts et crédits à l'équipement) et non financiers (renforcement des capacités par la formation) aux bénéficiaires, principalement des femmes promotrices individuelles ou organisées au sein de groupes solidaires et de coopératives.

1- Contexte

La commune de Kaédi, située sur les bords du fleuve Sénégal, est la capitale régionale de la wilaya du Gorgol, région la plus pauvre de la Mauritanie après le Guidimakha : en effet, 75% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 55% sous le seuil d'extrême pauvreté. La population de Kaédi compte environ 35 000 habitants dont plus de 50% sont des femmes.

La crise de l'économie rurale a favorisé une forte migration (le Gorgol est la 2ème région d'émigration, après le Guidimakha) vers l'étranger. Cette situation a accru le rôle des femmes dans l'unité de production car de plus en plus de femmes entreprennent des activités économiques. Ainsi, il existe plus de 200 coopératives ou groupements féminins au niveau de la commune de Kaédi. Les principales caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin dans la commune sont :

- Le faible niveau d'organisation des femmes
- L'accès limité aux services financiers
- Le taux élevé d'analphabétisme parmi les femmes
- La saturation du secteur de prédilection, à savoir la teinture

De nombreuses études concordent sur le fait que la microfinance est un excellent instrument d'insertion et d'intégration des populations défavorisées au tissu économique.

C'est dans ce cadre que le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), en collaboration avec la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et avec l'appui technique et financier du PNUD et du BIT, a formulé, avec la participation de tous les acteurs, et adopté en novembre 2003 les deux stratégies nationales de promotion de la micro et petite entreprise (SNMPE) et de la microfinance (SNMF). Ces deux stratégies visent la mise en œuvre d'un environnement favorable au développement d'un système financier inclusif et la création d'emplois et de revenus pérennes en vue d'ancrer la croissance dans la sphère des pauvres.

En cohérence avec la Stratégie Nationale de Micro-finance que la BCM et le CDHLCPI avec l'appui du PNUD ont lancé, un processus de révision du cadre réglementaire de la micro-finance visant à adapter la loi 98-008 portant réglementation des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit est actuellement en cours.

A ce jour, on dénombre près de 60 IMFs (Instituts de Micro Finances) dont les CAPEC (caisses populaires d'épargne et de crédit) et les MICO (Micro Crédit en milieu oasien). Cependant, le taux de couverture des services financiers de proximité et leur accessibilité restent très faibles, notamment en zones rurales.

Dans le cadre de la stratégie nationale de promotion féminine adoptée officiellement par le gouvernement mauritanien en mars 1995, l'un des objectifs prioritaires est le renforcement des capacités des femmes et l'amélioration de la qualité de leur production. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Amélioration de la productivité et de la qualité de la production de la femme,
- Consolidation des coopératives et des associations féminines à potentiel socio-économique.

- Formation et alphabétisation fonctionnelle pour accroître leur productivité dans les activités génératrices de revenus.

Au niveau de la commune de Kaédi, il existe 4 institutions de financement, généralement non agréées et ne couvrant pas les besoins en ressources financières des femmes. Ces institutions sont :

- La Banque des Femmes du Gorgol (BDFG) : créée en 2001, elle compte plus de 300 adhérentes. Le nombre de prêts accordés est de 107 avec un montant global de 5 800 500 UM. Cette banque rencontre des difficultés de recouvrement et elle n'est pas fonctionnelle.
- La Caisse des artisans de Kaédi : a été créée sous l'impulsion de la coopération allemande au cours des années 1990. Elle a accordé 42 prêts pour un montant global de 1 300 000 UM.
- La caisse populaire d'épargne et de crédit CAPEC : créée, comme les Capec des autres capitales régionales, à l'initiative du gouvernement mauritanien, elle couvre très peu les couches les plus pauvres du fait de la lenteur et de la lourdeur des procédures d'octroi.
- Dans le cadre du programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), initié par la coopération espagnole, une caisse de crédit a démarré ses activités au cours de l'année 2006 dans la localité de Bélinabé. Le nombre de crédits accordés à ce jour est de 25 pour un montant de 1 750 000 UM.

2. Justification du projet

La lutte contre la pauvreté passe forcément par la création de revenus durables. Les femmes de Kaédi exercent en général des petites activités économiques (teinture, petits commerces, couture, restauration, etc.) pour assurer la survie familiale. Ces activités souvent très informelles sont peu structurées et peu rentables. Elles peuvent être impulsées et développées grâce à des petits crédits souples et adaptés aux besoins de ces femmes et à leur capacités financières. L'accompagnement et la formation de ces promotrices permet de les faire évoluer leurs activités vers des micro-entreprises cherchant à être plus performantes et plus rentables.

Malgré la présence de ces quelques structures de financement, l'offre en crédit pour les activités féminines reste très faible. Les principaux problèmes que le projet compte résoudre sont :

- Des services financiers qui ne satisfont pas les besoins en ressources financières.
- Un crédit proposé aux bénéficiaires qui n'est pas adapté au contexte socio-économique des femmes du Gorgol : taux d'intérêt élevé et parfois non accepté par les femmes pour des considérations liées à la religion, échéanciers généralement très court et montant des prêts assez faible.
- Une absence de services non financiers en appui aux promotrices.
- Un niveau d'éveil des femmes très faible et taux d'analphabétisme élevé.

3. Objectifs du projet :

L'objectif global du projet est l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la promotion et la consolidation de l'entrepreneuriat féminin par la mise en place des services financiers adaptés et le renforcement des capacités de gestion des femmes.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de trois :

- Faciliter l'accès des femmes aux ressources financières
- Renforcer les capacités de gestion des bénéficiaires
- Favoriser la diversification des activités génératrices de revenus

4. Résultats escomptés

Les principaux résultats escomptés sont :

- La capacité pour les bénéficiaires de créer et de gérer des activités structurées pouvant évoluer en micro-entreprises, aussi bien dans le plan administratif que financier : le projet cible 40 promotrices bénéficiant des différentes formations.
- La création d'au moins 60 emplois à temps partiel.
- La mise en place d'un système de suivi régulier pour assurer la durabilité des actions menées grâce au crédit municipal.

Les indicateurs de vérification des résultats sont :

- Nombre de formations effectuées dans les différents domaines ciblés (gestion administrative et financière, création de micro-entreprises, gestion de micro-entreprises, initiation à la comptabilité simplifiée),
- Nombre de promotrices participant aux différentes formations,
- Nombre d'emplois générés,
- Nombre de crédits octroyés aux promotrices,
- Nombre de promotrices développant une AGR,
- Nombre de promotrices développant une MPE,
- Nombre de comités de crédit organisés,
- Nombre de missions de suivi-évaluation des activités du projet.

5. Bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du crédit municipal sont :

- les coopératives féminines agréées ou groupement pré-coopératifs
- les promotrices individuelles

Le projet visera en particulier les femmes, individus ou groupes organisés, parmi les personnes les plus pauvres ou vulnérables (susceptibles de passer sous le seuil d'extrême pauvreté).

Des critères de sélection seront définis et validés avec les acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

6. Activités du projet :

6.1. Nature des activités :

Les activités du projet se dérouleront en trois phases :

1. une phase de préparation institutionnelle avec :
 - la mise en place du comité de pilotage

- la mise en place du guichet d'information
 - la mise en place du comité de gestion des bénéficiaires
 - une campagne d'information et de sensibilisation
2. une phase de mise en œuvre du crédit à travers :
- l'élaboration de la politique de crédit (bénéficiaires, taille des prêts, échéancier et frais de suivi)
 - la définition et la validation des conditions d'octroi et de remboursement du crédit
 - la réception et le traitement des dossiers et demandes de crédit
 - l'organisation des comités de crédit
 - l'octroi des crédits
 - le suivi et le recouvrement
3. une phase de renforcement des capacités avec :
- l'évaluation des besoins en formation des promotrices
 - l'organisation de sessions de formation au profit des promotrices
 - formation des groupements en gestion administrative et financière
 - formation en création de micro-entreprises
 - formation en gestion de micro-entreprises
 - initiation à la comptabilité simplifiée
 - l'accompagnement du comité de gestion des bénéficiaires

6.1. Mise en œuvre des activités :

La commune de Kaédi, bénéficiaire du projet, aura un rôle de maître d'ouvrage. Elle assurera la présidence du comité de pilotage et coordonnera l'exécution du projet, à travers la mise en place de deux outils :

- un comité de pilotage composé de deux représentants de bénéficiaires, de deux conseillers municipaux et d'un représentant du projet (Ecodev),
- un guichet d'information chargé de l'information et de l'orientation du public cible. Chargée de l'exécution du projet, l'ONG ECO-Développement aura à charge la mise en œuvre des activités du projet sous la supervision du comité de pilotage. Ecodev travaillera directement avec les comités bénéficiaires qui seront organisés pour assurer une gestion de proximité du crédit.

En outre, un comité de gestion des bénéficiaires sera mis en place. Il sera composé des représentants de bénéficiaires et assurera l'interface et la mobilisation des promotrices. Ce comité constituera aussi une garantie solidaire pour les bénéficiaires des crédits.

L'Antenne Vallée de l'ONG ECO-Développement, basée à Kaédi, collaborera dans la mise en œuvre du projet et fournira un suivi régulier pendant et après la réalisation du projet pour s'assurer de sa pérennité par l'appui et le conseil auprès des principaux concernés.

7. Mécanisme de gestion du crédit

Les crédits seront de deux types, en fonction des bénéficiaires :

1. **Crédit pour les groupements et coopératives** : ces crédits seront accordés sur la base d'une part du bon fonctionnement de la coopérative, de son bilan et de la pertinence du projet proposé qui doit inclure un maximum des membres de la coopérative.
2. **Les crédits individuels** : destinés aux promotrices individuelles. Il a pour objectif de prendre en compte des initiatives concluantes ou des activités existantes qui sont développées par des promotrices en dehors des coopératives.

Les crédits seront destinés soit à l'équipement, soit au fonds de roulement. Les montants varieront comme suit selon les bénéficiaires :

Fonds de roulement et crédit à l'équipement (UM)	
Coopératives ou groupement pré coopératifs	Individuelle
150 000 à 200 000 UM	25 000 à 50 000

L'échéancier de remboursement s'étale sur une période maximale de 12 mois et le taux d'intérêt est de 15 % par an pour toutes les activités, avec un remboursement vaillant entre hebdomadaire et mensuel, selon les cas.

L'accent sera mis sur la notion d'intérêt dans le cadre de la sensibilisation et de la formation pour lever les réticences de certaines couches.

Les deux types de crédit seront suivis en parallèle avec deux approches différentes :

- les coopératives bénéficieront d'un accompagnement et de formation en continu aussi bien sur la plan de la gestion de la coopérative que de celle de l'activité financée ;
- les promotrices individuelles bénéficieront de formation en gestion et d'un suivi périodique, tous les mois, pour assurer le recouvrement du crédit.

8. Budget

La municipalité contribuera au projet à travers :

- la mise à disposition d'un bureau au sein de la municipalité
- la désignation d'un fonctionnaire municipal en charge du projet (suivi et contrôle de l'ONG),
- les frais courants de gestion du chargé de suivi au niveau de la commune.

ACTIVITES	COUT
Allocation du fonds de crédit, formation et appui institutionnel	35 000 USD
Equipements informatiques	5 000 USD
mise en réseau et coordination par l'Alliance	10 000 USD
Total	50 000 USD

30000 SLG
2500 frais fest
à travers

Sources de financement

Le projet est financé par la Principauté de Monaco à travers l'Alliance Mondiale des villes contre la pauvreté.

La Mairie de Kaédi contribuera au projet par la mise à disposition d'un local doté de liaison téléphonique, de fax et d'un accès à l'Internet ainsi que de deux agents municipaux (un comptable et un caissier).

Une stratégie de mobilisation de ressources sera mise en œuvre par les partenaires et acteurs du projet, afin de mobiliser d'autres ressources pour appuyer la réalisation des objectifs du projet.

9. Suivi-évaluation et communication

La Mairie de Kaédi assurera un suivi rapproché du projet par la mise en place d'un mécanisme de suivi/évaluation garantissant le suivi rigoureux des prêts octroyés et de leur effet multiplicateur.

Elle élaborera des rapports semestriels (techniques et financiers) sur l'état d'avancement des activités et informera le PNUD de toute situation particulière intéressant la vie du projet.

Elle assurera un échange d'informations sur la lutte contre la pauvreté avec d'autres municipalités bénéficiaires du même projet notamment les municipalités de Cotonou (Bénin), Essaouira (Maroc), Dakar (Sénégal).

Le PNUD assurera en permanence la liaison entre la Ville de Kaédi et les initiateurs du projet et suivra le décaissement des fonds suivant les besoins et demandes d'avance reçues de la Commune de Kaédi.

Il appréciera les rapports périodiques et les transmettra à toutes les parties concernées et organisera, sur la demande du bailleur de fonds, des missions d'évaluations périodiques selon les besoins.

L'ONG ECODEV assurera le recouvrement des crédits et le suivi des bénéficiaires et servira d'interface entre la Commune de Kaédi et les femmes bénéficiaires des crédits.

Elle élaborera un rapport mensuel qui servira contribuera au rapport de la mairie.

CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Ressources et moyens de vérification
Capacité pour les bénéficiaires de créer et de gérer une micro-entreprise, aussi bien dans le domaine administratif que financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ évaluation des besoins en formation des promotrices ➤ organisation de sessions de formation au profit des promotrices ➤ accompagnement du comité de gestion des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de promotrices évaluées et formées ➤ nombre de sessions de formation effectuées 	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports de suivi des activités du comité</p>
Emplois générés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ élaboration de la politique de crédit (bénéficiaires, taille des prêts, échéancier et frais de suivi) ➤ élaboration d'un manuel de procédures pour l'octroi de crédit ➤ réception et traitement des dossiers et demandes de crédit ➤ organisation des comités de crédit ➤ octroi des crédits ➤ le suivi et le recouvrement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de crédits octroyés ➤ Nombre de promotrices développant une AGR ➤ Nombre d'emplois créés ➤ Nombre de comités de crédit organisés 	<p>Manuel de procédures</p> <p>Justificatifs d'octroi de crédits</p> <p>PVs de constitution des comités de crédits</p> <p>Rapports de suivi et de recouvrement des crédits</p>
Pérennité du projet et des actions menées grâce au crédit municipal	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi évaluation des actions menées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de missions de suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports de suivi évaluation

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6		Mois 7		Mois 8		Mois 9		Mois 10		Mois 11		Mois 12	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Phase 1 : Préparation institutionnelle																								
mise en place du comité de pilotage	■																							
mise en place du guichet d'information	■	■																						
mise en place du comité de gestion des bénéficiaires			■	■																				
campagne d'information et de sensibilisation	■	■	■	■																				
Phase 2 : Mise en œuvre du crédit																								
élaboration de la politique de crédit et des procédures (bénéficiaires, taille des prêts, échéancier et frais de suivi)			■	■																				
réception et traitement des dossiers et demande de crédit																								
Phase 3 : Renforcement des capacités et accompagnement																								
évaluation des besoins en formation des promotrices					■	■	■																	
organisation de sessions de formation au profit des promotrices								■	■		■	■		■	■		■	■		■	■		■	■
accompagnement du comité de gestion des bénéficiaires																								
Suivi et évaluation																								
Elaboration des rapports																								

Annexe 1 : Informations sur le statut et les références d'ECO-Développement

1. Identité et pouvoir des personnes physiques :

- Identité : Sidi Ould Mohamed Lemine
- Fonction : Président d'ECO-Développement
- E-mail : ecodev@topotechnology.mr / site web : www.ecodev.mr
- Pouvoirs : Responsable du siège et ordonnateur du budget

2. Nom et statut des membres du Conseil d'administration.

- Président du conseil d'administration : Sidi Ould Mohamed Lemine
- Premier Vice-Président, chargé de l'Environnement : Daro N'Diaye
- Second Vice-Président, chargé du Développement Local : Mohamed Lemine Ould Abda
- Délégué chargé de l'Environnement : Abou Diallo
- Délégué chargé du Développement Local : Bah Ould Boucheïba
- Administratrice : Aminetou Mint Maouloud
- Administrateur : Mohamed Yahya Ould Sidi
- Commissaire aux comptes : Moulaye El Arbi Ould Moulaye Mohamed

3. Voir ci-joint : récépissé, statuts et référence d'Ecodev

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE - HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE
MINISTERE DE L'INTERIEUR DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

Nouakchott, le 23 Juillet 2000

Récépissé n° 0213/MIPT/DAPLP/SLP
Portant déclaration d'une Association
dénommée "ECO-DEVELOPEMENT"

Par le présent document, Monsieur Dah Ould Abdei Jellil,
Ministre de l'Intérieur des postes et Télécommunications délève, aux personnes désignées ci-
après, le récépissé de déclaration de l'Association ci-dessous

Cette association est régie par la loi n° 64.098 du 09 Juin 1964 et ses textes
modificatifs notamment les lois n° 73.157 du 23 Janvier 1973 et 73.157 du 2 Juillet 1973.

Les services compétents du Ministère ont reçu les pièces suivantes :

- Demande de reconnaissance de la dite Association du 20-03-2000
- Procès verbal de son Assemblée Générale du 20-03-2000
- Son Statut,
- Son règlement intérieur.

Les responsables de l'Association ont accepté de donner à la déclaration, objet du
présent récépissé, la publicité exigée par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, ils
feront procéder à son insertion au Journal Officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de
la loi 64.098 du 9 Juin 1964 régissant les Associations.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au
niveau de son administration ou de sa direction doivent être déclarés dans un délai de (3) trois
mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 64.098
relative aux associations.

Buts de l'Association : Buts de développement

Siège : Nouakchott

Durée : Indéterminée

Composition de l'organe exécutif :

Président : Sidi Ould Mohamed Lemine

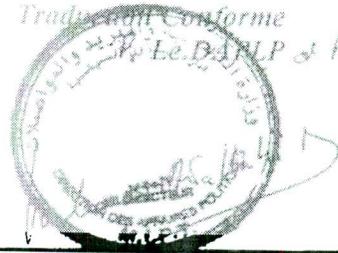
1969 Tidjikja

Secrétaire Général : Brahim Ould Memoni

Treasorier : Moulaye Saïd Ould Babu Amma

1972 Nouakchott

Le Ministre
Traduction Conforme

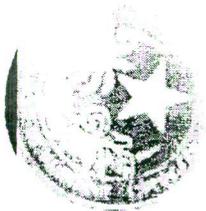


République Islamique de Mauritanie

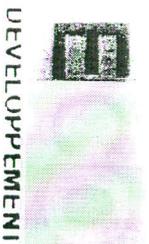
Honneur - Fraternité - Justice

RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE
MICRO-CREDITS MERCIÈRES DE LA

COMMUNE DE KAËDI



ONG ECO-DEVELOPPEMENT (ECODEV)



Socogim N°20 TVZ Nouakchott

B.P. : 4174 – Tél. 529 30 54 – Fax : 529 04 12

E-mail : ecodev@topotechnology.mr

Entre :

La Commune de Kaédi, représentée par son maire, Monsieur Moussa Demba Sow, ci-après dénommé « Commune ».

Et

L'ONG ECO-Développement, représentée par le président du Conseil d'Administration, Monsieur Sidi O. Med Lemine Khalifou ci-après dénommée « Ecodev ».

Considérant :

- La convention générale de partenariat signée entre la commune et Ecodev du 20 Juillet 2006.
- La convention signée entre le PNUD et la commune de Kaédi et relative au projet micro-crédit webcites ,
- L'objet social d'Ecodev, tel que défini dans ses statuts, à savoir de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie des populations,
- La volonté des deux parties d'établir une relation de partenariat permettant une complémentarité et une efficacité des actions au bénéfice des populations de la commune de Kaédi, et notamment les plus vulnérables.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est de définir les modalités de mise en œuvre du projet de micro-crédit webcites

ARTICLE 2 : Attributions et obligations des parties

2.1. La Commune s'engage à :

1. Mettre en place un guichet d'information au niveau de la commune sur le projet
2. Assurer l'orientation du projet à travers un suivi rapproché et une participation aux réunions de coordination et de pilotage.
3. Mettre à la disposition d'Ecodev pour toute la durée du projet un agent spécialisé en micro-crédit. Le recrutement de cet agent se fera en concertation avec Ecodev qui assurera de façon autonome la gestion de son temps et ses activités
4. La commune versera pour Ecodev un budget de 5 000 USD (cinq mille dollars américains) comme contribution aux frais de gestion et de suivi du projet. (50% de ce budget seront mobilisé au démarrage du projet et les 50% restant à mi-parcours)
5. Servir d'appui institutionnel auprès de l'administration pour toutes les démarches administratives d'Ecodev.
6. Coordonner toute intervention qu'elle engage par rapport au projet avec l'ONG et trouver une piste de collaboration qui sera sanctionnée par une convention spécifique.

7. contribuer au développement de cette activité pilote pour élaborer un projet plus large sur la commune.

2.2. Ecodev s'engage à :

1. Mettre en œuvre le projet et plus particulièrement la gestion des crédits (suivant le contenu du document du projet)
2. Mettre à la disposition du projet un espace au niveau de son antenne à Kaédi
3. Assurer l'élaboration des rapports de suivi des activités du projet

2.3. Engagements communs

1. La commune et Ecodev s'engagent à se rencontrer au moins une fois par trimestre pendant la durée de la présente convention pour évaluer la collaboration,
2. Les deux institutions procéderont une fois par semestre avec l'ensemble des partenaires à des bilans et des programmations d'activités.

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention de partenariat est prévue pour une période d'une année. Elle prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

ARTICLE 4 : Modifications

Les éventuelles modifications de la présente convention devront faire l'objet d'un accord préalable entre les deux parties. Cet accord sera matérialisé par un avenant au document initial qui stipulera les changements apportés.

ARTICLE 5 : Litiges et résiliation

En cas de litiges, les deux parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. Si aucun accord n'est trouvé, il est possible de résilier la présente convention sous réserve d'un préavis de trois mois notifié par la partie qui prend l'initiative de la résiliation.

Fait à Kaédi, le 22 Décembre 2006 en 2 exemplaires originaux

Pour la Comm

Le Maire
Moussa Demb:

Pour Ecodev

Président du Conseil d'Administration
Sidi O. Med Lemine Khalifou

Entre d'une part : **le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**, Bureau de Mauritanie, représenté par **Madame Cécile Molinier**
Avenue de la Corniche n° 159, 160, 161
BP : 620 Nouakchott
Tél : 525 24 09 ou 525 26 16

D'autre part : La Ville de Kaédi, représentée par
Monsieur **SOW Moussa Demba**, Maire de Kaédi
BP 52
Kaédi : Tél. : 644 80 74
Fax : 533 62 95

I. PREAMBULE

Le projet WEB CITES est un programme pilote qui vise à doter les municipalités du Continent Africain, membres de l'Alliance Mondiale des Villes de micro-ordinateurs, équipés pour un branchement sur internet. Ces équipements serviront à la collecte de données, leur traitement et l'échange d'information dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

La municipalité de Kaédi (Mauritanie) a été retenue au titre de cette phase pilote.

La présente convention porte sur la mise en œuvre du projet « WEB CITES » en Mauritanie par la Mairie de la ville de Kaédi. Le projet sera axé sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de micro-crédits pour la lutte contre la pauvreté, conformément à la requête des villes membres de l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté lors de leur 2^{ème} Forum tenu du 3 au 5 avril 2000 à Genève.

La Commune de Kaédi, bénéficiaire du projet, a nommé Monsieur Sy Ousmane en qualité de superviseur du Projet « WEB CITES ». Il sera chargé de fournir des rapports sur le projet en liaison avec le PNUD.

II. CONTENU

1 Nature des activités

a) Responsabilité de la Commune de Kaédi

Affecter au projet un local doté de liaison téléphonique, de fax et un accès à l'Internet
Affecter deux agents municipaux au projet (un comptable et un caissier).

Orienter le projet vers les groupes vulnérables, notamment les **groupements de femmes** démunies qui en seront les bénéficiaires. Des crédits de 25.000 à 200.000 UM individuellement octroyés pour des activités génératrices de revenus.

Définir les stratégies d'octroi et de récupération des prêts consentis en collaboration avec l'ONG « ECODEV » qui a été désignée par la Commune de Kaédi comme agent d'exécution du projet. Elle participera, à cet effet, à la **définition des critères d'éligibilité** au projet, au choix des bénéficiaires et au suivi des activités du projet. Les responsabilités de ECODEV seront déterminées dans ses Termes de Référence à élaborer par la Commune de Kaédi.

Faire fonctionner efficacement le système de crédit/épargne promu par le projet de façon qu'il soit, à terme, autogéré.

Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation garantissant le suivi rigoureux des prêts octroyés et de leur effet multiplicateur.

Echanger des informations sur la lutte contre la pauvreté avec d'autres municipalités bénéficiaires du même projet notamment les municipalités de Cotonou (Bénin), Essaouira (Maroc), Dakar (Sénégal).

Faire des rapports semestriels (techniques et financiers) sur l'état d'avancement des activités et informer le PNUD de toute situation particulière intéressant la vie du projet.

Assurer toutes autres tâches allant dans la bonne exécution du projet.

b) Apport du PNUD

Apporter à la Commune de Kaédi toute assistance technique, administrative, organisationnelle dont il a les moyens et pouvant faciliter la mise en œuvre du projet.

Assurer en permanence la liaison entre la Ville de Kaédi et les initiateurs du projet.

Décaisser en fonction des besoins et demandes d'avance reçues de la Commune de Kaédi la dotation des 35.000 US dollars, représentant les fonds destinés à l'appui institutionnel, (exécution, suivi, évaluation et formation des bénéficiaires, préparation des rapports et de la documentation relative au micro crédit, achat de fourniture etc...)

Assurer la commande et l'achat des équipements informatiques sur les fonds prévus à cet effet par le projet (5 000 \$)

Déterminer avec la Commune de Kaédi les modalités de décaissement des 35.000 dollars destinés au financement des micros crédits

Organiser sur la demande du bailleur de fonds des évaluations périodiques

Apprécier les rapports périodiques et les transmettre au siège du projet et à toutes les parties concernées à titre de compte rendu

Assurer toutes autres tâches pouvant faciliter la mise en œuvre du projet.

2. Les acteurs

L'ECODEV est chargé de la mise en place, du recouvrement des crédits et du suivi des bénéficiaires.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par l'intermédiaire de sa représentation en Mauritanie, apportera son assistance technique et procédera à des évaluations et contrôles périodiques.

L'ONG « ECODEV » servira d'interface entre la Commune de Kaédi et les femmes bénéficiaires des crédits

L'ONG sera chargée de former en gestion les bénéficiaires de crédits et dans tout autre domaine jugé nécessaire pour la bonne exécution du projet.

III. SYSTEME DE GESTION DU PROJET

Il sera installé des fichiers de gestion au niveau du projet.

L'obtention du crédit sera basée sur les conditions ci-après énumérées à satisfaire par chaque requérante :

- Avoir un compte dans une structure de Micro crédit (CAPEC, CECCA et Banque des Femmes du Gorgol).
- Epargne minimale équivalente à 5 % du montant du prêt
- Introduction d'une requête de crédit
- Signature d'un contrat
- Approbation de la fiche d'échéance de paiement
- Acceptation du suivi, du contrôle de l'activité financée par le projet « WEB CITES » Acceptation de participer aux sessions de formation lorsqu'elles seront programmées.

IV. FONCTIONNEMENT

1. Au plan administratif

La rentabilité des prêts qui seront accordés permettra de faire face au coût administratif du projet qui comprend, entre autres, les dépenses liées à l'élaboration des différents imprimés de prêt, de suivi, de remboursement.

Il reviendra à la municipalité de Kaédi de prendre en charge les coûts afférents au téléphone y compris internet, à l'eau et à l'électricité.

2. La rémunération des acteurs

- Il sera alloué à l'ONG ECODEV, agent d'exécution du projet, par la commune de Kaédi, une somme forfaitaire représentant 10 % du montant affecté à l'appui institutionnel.

La contribution de la Commune de Kaédi se fera en nature. Elle consistera en la mise à la disposition du projet :

- d'un superviseur
- d'un comptable
- d'un caissier
- de locaux équipés pour la formation des femmes bénéficiaires de crédits ;
- de la prise en charge des frais de téléphone, fax, internet, eau et électricité.

V. DATE DE MISE EN APPLICATION

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties pour une durée d'un an.

VI. REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention doit être exécutée avec la meilleure efficacité possible et dans le respect des règles et procédures en vigueur, dans une logique opérationnelle dont la finalité principale sera la durabilité du projet.

Tout différend ou litige découlant de la convention ou toute rupture de celle-ci, s'ils ne sont pas réglés à l'amiable par voie de négociation directe, seront réglés conformément au règlement d'arbitrage en vigueur au PNUD ;

Enfin, toute modification de la présente convention revêtira la forme d'un avenant écrit et arrêté d'un commun accord par les deux parties.

Fait à Nouakchott, le 06/12/2006

Pour la Commune de Kaédi

Pour le Programme des Nations Unies pour
le Développement

SOW MOUSSA DEMBA

Maire de la Commune de Kaédi

CECILE MOLINIER

Représentant Résident